

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 7 juin à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 31 mai 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 27

votantes : 45

Bf5

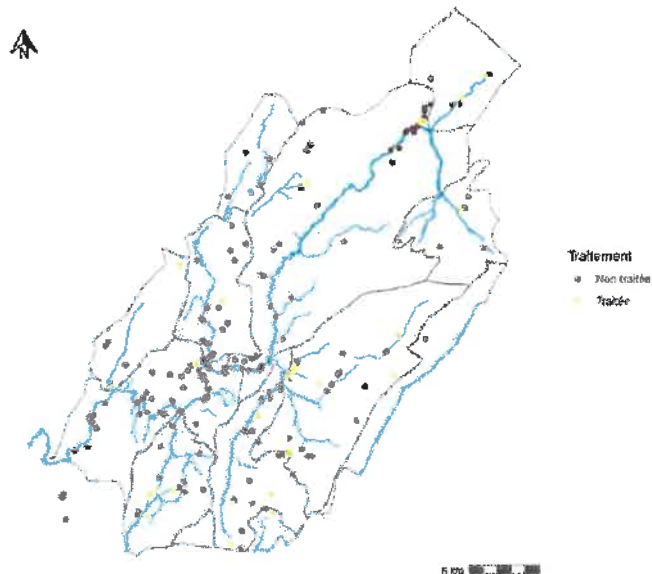
Opération de résorption de décharges anciennes sur le bassin de la Bienne

OPÉRATION DE RÉSORPTION DE DÉCHARGES ANCIENNES SUR LE BASSIN DE LA BIENNE

1 – Contexte

Sur le bassin versant de la Bienne sont recensées de nombreuses anciennes décharges sauvages. Dans le cadre du contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe, la Fédération départementale de pêche et le Parc naturel recensent ces décharges en s'appuyant sur des documents historiques et des visites sur le terrain.

Actuellement, le bassin versant de la Bienne comptabilise plus de 260 décharges à proximité de cours d'eau ou dans des cours d'eau. Souvent délaissées et situées dans des secteurs difficiles d'accès, leur résorption est une priorité pour le Parc.



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :
15 JUIN 2023

Publié ou notifié
le :

15 JUIN 2023

Le Bureau a été informé de l'organisation d'un événement d'ampleur sur une décharge du Longviry en 2023, via l'intervention de bénévoles et de deux structures partenaires : la Fédération de pêche du Jura et Mountain Wilderness.



Cette opération se réalisera en collaboration avec les collectivités et quelques entreprises partenaires, pour mettre à disposition du matériel le jour J (benne, tri, mise en décharge spécifique ou revalorisation) ou aider à l'organisation.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte un financement pour l'achat de matériels pour faciliter la remontée de certains déchets (tire-fort, câble, gants, etc.).

Les matériaux seront triés sur les parties hautes des sites à dépolluer. Même si tout ne pourra pas être récupéré et évacué, l'enjeu est d'enclencher une prise de conscience et une dynamique de bassin et de communiquer sur l'importance de préserver la ressource en eau.

L'organisation de cette première édition suscite de l'intérêt et une forte mobilisation des parties prenantes. Les échanges avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permettent d'envisager une structuration de l'action à plus long terme, notamment via le Fonds Vert.

2 - Le Fonds Vert

Dans le cadre du Fonds Vert, les Agences de l'eau sont désignées, par délégation du Préfet de région, opérateurs instructeurs à l'échelle de leurs bassins de tout ou partie de la gestion des fonds dédiés aux programmes d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et de la renaturation en ville.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est ainsi opérateur du Fonds Vert pour ces deux mesures sur le périmètre des régions qu'elle couvre, sauf pour la Corse et sauf pour la mesure "Renaturation en ville" en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour les régions concernées, les Agences de l'eau pilotent l'instruction administrative, technique et financière des aides, avec l'appui des services de l'État et de l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Compte tenu des travaux déjà engagés et des partenariats conclus, il est proposé de déposer un dossier Fonds vert :

- dans la catégorie « **Accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité 2030** » et
- la sous-catégorie : « **Dépollution dont lutte contre les plastiques, macro-déchets et retrait des navires abandonnés** ».

3 – Présentation de la candidature

Il est proposé les actions suivantes :

- Concevoir un « portfolio » de décharges retenues pour une opération de nettoyage et une typologie démonstrative dans le choix des sites (bordure de cours d'eau, gouffre, nappe...);
- Privilégier les sites à « taille humaine » idéalement 100 m² à 10 000 m², ce qui représente déjà un énorme challenge. L'idée est de fixer un budget maximum et de faire ce que l'on peut dans le temps imparti. Il faut pouvoir réaliser facilement le gain après l'intervention, impact visuel fort par exemple. Idéalement trouver au moins un site avec une forte plus-value environnementale ;



- Focaliser sur le traitement d'un volume maximum possible, en fonction des coûts de traitement des DIB (Déchets industriels banals). Il peut être envisagé un objectif de 3000 tonnes à nettoyer ; pour information, le traitement d'1 tonne en DIB coûte 200 € TTC,
- Lancer des études sur les plus importantes décharges (Morez et Saint-Claude à minima), surement via le BRGM, pour caractériser l'impact et mieux appréhender la problématique ;
- Conserver une action bénévole sur certaines opérations ou mixte intervention entreprise et intervention bénévoles ;
- Prévoir une communication spécifique sur cette thématique (presse mais aussi panneau sur site). Il est proposé de créer un petit panneau spécialement pour l'opération, avec une phrase simple à déterminer. Exemple « Ici le PNR a nettoyé une décharge ».

4 – Financements

Dans le cadre de cette action, il est proposé de prévoir le plan de financement suivant sur 3 années

	Taux	Montant en € HT
AERMC	80%	600 000 €
PNR (Gemapi et Hors Gemapi)	20%	150 000 €
TOTAL	100%	750 000 €

La thématique d'intervention étant transversale (restauration des milieux, qualité de l'eau, déchets...), il est proposé une répartition de l'auto-financement de 20% pour moitié pris en charge sur la Gemapi et l'autre hors-Gemapi.

NB : Le temps de travail du chargé de l'opération est éligible au même taux. En fonction des années, la Fédération de pêche et les AAPPMA participeront financièrement sur le reste à charge du Parc. Un contact sera également envisagé avec la Fédération de chasse du Jura.

☞ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus présentés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Autorise** la Présidente, M^{me} Françoise VESPA à déposer un dossier de candidature sur le site dédié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Signé,
Françoise VESPA

